

**PROJET ANNUEL
DE PERFORMANCE
D'ETABLISSEMENT
(PAPET)**

2016

Projet annuel de performance d'établissement : Introduction générale

C'est un PAPET 2016 rénové qui est présenté en annexe au budget initial 2016. En effet, en reprenant les objectifs stratégiques et les indicateurs du volet spécifique de l'UPEC et de l'UPEM du contrat de site, il devient l'instrument privilégié de suivi des engagements contractuels de l'établissement. Ce rapprochement permet ainsi d'avoir une vision annuelle de la trajectoire de l'UPEC et d'être plus réactif en cas d'écarts avec les cibles à horizon 2019 notifiées dans le contrat de site. Malgré cette évolution, l'édition 2016 s'inscrit tout de même dans la continuité des projets annuels de performances précédents en reprenant un certain nombre d'indicateurs hors du périmètre du contrat de site, mais ayant un sens pour le pilotage des politiques de l'établissement. Ce choix a également été fait afin d'assurer la comparabilité des différents PAPET, nécessaire à une analyse sincère et objective de la trajectoire de l'établissement.

Le PAPET 2016 conserve ainsi son rôle premier, à savoir rendre compte de la performance de l'établissement en définissant dans le périmètre de ses missions, la stratégie, les objectifs et les cibles à atteindre. Le PAPET 2016 présenté aujourd'hui identifie désormais huit objectifs politiques, issus du volet spécifique UPEC-UPEM du contrat de site.

Le premier s'inscrit dans la volonté de l'UPEC de renforcer son positionnement autour de la formation tout au long de la vie (FTLV) et de développer l'innovation pédagogique comme outil d'accompagnement des publics et d'aide à la réussite.

Poursuivre la dynamique d'excellence de la recherche constituera le second objectif stratégique de ce PAPET 2016, en intégrant soutien aux équipes de recherche et accompagnement dans le développement de projets financés par la Commission européenne notamment.

Le renforcement de l'ancrage territorial et du rayonnement international seront au cœur de la stratégie de l'UPEC afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur.

Le développement d'une vie de campus soucieuse d'une meilleure participation des étudiants à la gouvernance de l'établissement et d'une stratégie documentaire ambitieuse constitueront les quatrième et cinquième objectifs de ce PAPET 2016.

Le développement d'une politique de ressources humaines dynamique, favorisant la montée en compétences des personnels, permettra de renforcer la capacité de l'établissement à assurer ses missions sur des domaines en évolution constante, en raison notamment du numérique.

Le septième objectif s'articulera autour de la nécessité de développer un modèle économique alliant maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources nouvelles au service du financement des priorités de l'établissement.

Enfin, le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière de l'établissement dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendue est le huitième et dernier objectif de ce PAPET 2016.

Projet annuel de performance d'établissement : Objectifs stratégiques et indicateurs associés

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant l'innovation pédagogique.....	6
Indicateur 1.1 : Taux de réussite en licence en 3 ans ou 4 ans	6
Indicateur 1.2 : Taux de passage L1-L2.....	8
Indicateur 1.3 : Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans	9
Indicateur 1.4 : Taux de réussite en M en 2 ans	9
Indicateur 1.5 : Evolution du nombre d'étudiants en alternance	10
Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue	10
Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés.....	11
Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master.....	13
OBJECTIF n°2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche	14
Indicateur 2.1 : Publications par discipline	14
Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs.....	15
OBJECTIF n°3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international	16
Indicateur 3.1 : Mobilités entrante et sortante des étudiants.....	16
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master.....	18
Indicateur 3.3: Part des enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements	19
Indicateur 3.4 : Participation à l'espace européen de la recherche.....	19
Indicateur 3.5 : Copublications européennes et internationales.....	20
OBJECTIF n°4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités.....	21
Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative	21
Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSDIE soutenus et budget consacré	22
Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale	22
Indicateur 4.4 : Evolution des surfaces immobilières	23
Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux.....	24

OBJECTIFS n°5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse	25
Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD	25
OBJECTIF N°6 : Développer une politique de ressources humaines dynamique.....	26
Indicateur 6.1 : Part des personnels ayant bénéficié de la formation professionnelle	26
OBJECTIF N° 7 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions	27
Indicateur 7.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)	27
Indicateur 7.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche	28
Indicateur 7.3 : Financement de l'activité.....	29
Indicateur 7.4 : Equilibre financier	30
OBJECTIF N°8 : Elaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions	31
Indicateur 8.1 : Pilotage financier	31
Indicateur 8.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers.....	33

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant l'innovation pédagogique

La poursuite du développement de la FTLV constitue l'une des principales priorités de l'UPEC. Elle confirme la volonté de l'établissement de favoriser la réussite de tous les étudiants, la mobilité professionnelle et l'ascension sociale. Le développement de la FTLV repose sur une nécessaire adaptation de l'organisation des cursus de formation de l'UPEC aux attentes et aux caractéristiques des différents publics et acteurs socio-économiques : une adaptation aux formes multiples telles que la modularisation des formations, le développement de passerelles entre les filières, la possibilité de réduire ou d'augmenter la durée d'obtention de la licence ou encore de suivre les enseignements à distance. Ces adaptations sont également indissociables d'un accompagnement plus individualisé des étudiants et des publics en reprise d'étude, et du développement de l'outil numérique. La mise en place progressive du dispositif « les 60 premiers jours à l'université » et le développement des cours sur de nouveaux formats pédagogiques permettront ainsi à l'UPEC de répondre à ces enjeux.

L'insertion professionnelle des étudiants sera également au cœur des priorités de l'établissement pour l'année à venir. Elle passera notamment par un renforcement de l'offre de formation en alternance, de la formation continue et de leurs liens avec le milieu socio-économique. Le développement des licences professionnelles, qui constituent un niveau de qualification recherché par les recruteurs et qui permettent une insertion professionnelle rapide des étudiants, sera également privilégié. Enfin, le renforcement des stages et projets tutorés dans les cursus, ainsi que la réflexion précoce sur le projet professionnel, permettront la consolidation d'un itinéraire favorable à l'insertion des étudiants.

Indicateur 1.1 : Taux de réussite en licence en 3 ans ou 4 ans

Clé établissement (FOR002)

Taux de réussite en 3 ans

	Diplômés 2012 (cohorte 2009)	Diplômés 2013 (cohorte 2010)	Prévision 2016	Cible contrat de site 2019 (cohorte 2016)
Méthode 1	28,8%	28,6%		
Méthode 2	81,3%	87,7%		
Méthode 3	42,5%	43,3%	43,8%	45,0%

Source : MENESR

Taux de réussite en 4 ans

	Diplômés 2013 (cohorte 2009)	Prévision 2016	Cible contrat de site 2019 (cohorte 2016)
Méthode 1	41,0%		
Méthode 2			
Méthode 3	56,2%	56,7%	57,0%

Source : MENESR

Précisions méthodologiques : Il existe trois méthodes de calcul :

Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul.

Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3ème année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année.

Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. La méthode 3 est celle pour laquelle le MENESR fixe une cible dans le contrat de site.

Limites et biais : Lors de la détermination du nombre d'inscriptions de la cohorte en N-3, il faut retrancher :

- les étudiants qui ont abandonné avant la L3 ;
- les étudiants ayant changé d'établissement durant les 3 ans.

Pour chacune des méthodes, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe ;
- origine socioprofessionnelle des étudiants ;
- la série du baccalauréat ;
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat ;
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Justification de la prévision : Le périmètre de la méthode 3 ne permet pas à l'UPEC d'effectuer le même calcul que la DGESIP, qui s'appuie sur les données SISE au 15 janvier et dispose d'un meilleur suivi des étudiants (mobilités des étudiants d'un établissement à un autre). La prévision 2016 se traduit ainsi par une extension de la tendance observée sur les 5 dernières années connues.

Au regard de l'évolution de l'indicateur de la méthode 3 sur les 5 dernières années connues, la prévision du taux de réussite en 3 ans pour les diplômés de 2016 (cohorte 2013) est fixée à 43,8% et à 56,7% en 4 ans. A noter que les cohortes 2009 à 2013 ont bénéficié des mêmes dispositifs d'aide à la réussite (mise en place de tutorats, semestre de consolidation, etc.).

Indicateur 1.2 : Taux de passage L1-L2

Clé établissement (FOR001b)

Devenir des étudiants inscrits	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		Cible PAP 2015	Prévision 2016	Cible contrat de site 2019
	UPEC	DGESIP	UPEC	DGESIP	UPEC	DGESIP	UPEC	DGESIP		UPEC	UPEC / DGESIP
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	3 756	3 364	3 845	3 405	3 967					4100	
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	22,9%	27,3%	23,6%	28,8%	24,2%					25%	
Part de changements d'orientation en année n/n+1	1,0%	2,2%	0,9%	2,2%	0,5%					1%	
Part des inscrits en L1 en n-1/n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelle que soit l'université		32,4%		28,6%						29%	
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	38,9%	38,2%	40,5%	40,4%	41%			Nd	42%	45%	44%

Sources : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation – Pôle Statistiques, Evaluation et Observatoire Etudiant ; MESR

Nd = données non disponibles

Remarque : La DGESIP s'appuie sur les remontées SISE au 15 janvier, ce qui explique la différence avec les données de l'UPEC, qui sont actualisées au-delà du 15 janvier.

Précisions méthodologiques : Sont pris en compte les étudiants bacheliers de l'année (enseignement public universités et assimilés – France entière) inscrits pour la première fois en DEUG ou et inscrits l'année suivante en 2^{ème} année de DEUG ou de Licence, ou dans une formation équivalente de 2^{ème} année. Hors cumulatifs. Les inscriptions en L1 concernent les étudiants inscrits en 1^{ère} année de licence LMD, mais excluent les autres filières (PACES, IUT, préparation ingénieurs, etc.).

Précision sur le mode de calcul :

- un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université ;
- un étudiant inscrit en 1^{ère} année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation ;
- un étudiant inscrit en 2^{ème} année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente.

Pour cet indicateur, il faut regrouper des données sur 2 années consécutives. Les taux d'abandon et de redoublement hors établissement ne peuvent être calculés que par le MENESR qui suit le parcours des

étudiants au niveau de l'ensemble des universités. Les autres données sont établies par l'établissement. Ces informations manquantes expliquent le fait que la somme des pourcentages ne peut pas être égale à 100%.

Justification de la prévision : La prévision 2016, ambitieuse par rapport à la cible notifiée dans le contrat de site, se base sur les évolutions constatées ces 5 dernières années. Ces évolutions laissent ainsi envisager un taux de passage L1-L2 de l'ordre de 45%. La généralisation du dispositif "les 60 premiers jours" et des contrats pédagogiques à l'ensemble des Licences est programmée à la rentrée 2017. Leurs effets devraient se constater sur la cohorte 2017.

Indicateur 1.3 : Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans

Clé établissement (FOR002)

	Cohorte 2010	Prévision 2016 (inscrite au contrat de site)
Taux de réussite en 2 ans	60,4%	64%
Taux de réussite en 3 ans	12,1%	12%

Source : MENESR

Périmètre : inscriptions principales.

Commentaire : Cet indicateur ne dispose pas de cible à horizon 2019 dans le volet spécifique du contrat de site. Elle sera fixée par la nouvelle université.

Justification de la prévision : Le taux de réussite en DUT en 2 ans est en progression continue depuis plusieurs années. Cette hausse devrait se poursuivre avec la pérennisation des dispositifs de lutte contre l'échec. La prévision du taux de réussite pour les diplômés de 2016 est fixée à 64% dans le volet spécifique, même si les programmes ont changé du fait du nouveau programme pédagogique national (PPN). Le taux prévisionnel d'étudiants obtenant leur DUT en 2 ans étant en augmentation, celui en 3 ans stagne, pour atteindre un taux de réussite cumulé de 76%.

Indicateur 1.4 : Taux de réussite en M en 2 ans

Clé établissement (FOR003b)

	Diplômés 2012 (cohorte 2010)	Diplômés 2013 (cohorte 2011)	Prévision 2016	Cible contrat de site 2019
Méthode 1	35,8%	47,2%		
Méthode 2	89,3%	92,4%		
Méthode 3	31,2%	44,1%	45%	50,0%

Source : MENESR

Périmètre : Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS.

Justification de la prévision : L'UPEC ne dispose pas de l'ensemble des informations du périmètre de calcul de l'indicateur sur la réussite en Master 2 selon la méthode 3. Par exemple, les informations concernant les études antérieures des étudiants en M1 ne sont pas forcément bien renseignées dans le SI, alors que le périmètre exclut les étudiants qui se sont inscrits deux années de suite en M1.

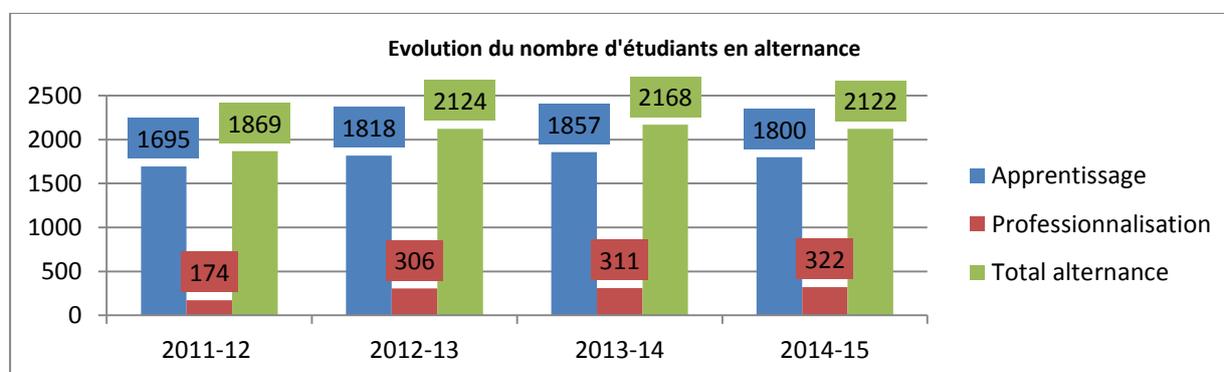
Au regard des informations internes et des biais évoqués ci-dessus, le taux de réussite prévisionnel s'établirait à 42%. La différence avec le périmètre de la DGESIP, et le taux de réussite des diplômés de 2013 (44,1%) permet d'envisager un taux de 45% pour l'année 2016. Il y a toutefois une difficulté à calculer une prévision pour cet indicateur, dans la mesure où le taux fourni par la DGESIP pour la méthode 3 affiche une augmentation surprenante entre les diplômés de 2012 et 2013 (+12,9 points).

Indicateur 1.5 : Evolution du nombre d'étudiants en alternance

Clé établissement (FOR007)

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Cible PAPET 2015	Prévision 2016
Apprentissage	1695	1818	1857	1800	1900	1830
Professionalisation	174	306	311	322	350	375
Total alternance	1869	2124	2168	2122	2250	2205

Sources : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation



Justification de la prévision : Au regard des évolutions respectives du nombre d'inscrits en apprentissage et en contrat de professionnalisation ces 4 dernières années (taux de croissance annuel moyen de 2% et 17%), la prévision du nombre total d'inscrits en alternance en 2016 est de 2205 étudiants.

Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue

Clé établissement (FOR037)

	2012	2013	2014	Cible PAPET 2015	Prévision 2016	Cible contrat de site
Heures stagiaires	981 277	1 005 128	955 407		1 000 000	1 300 000
Nombre de diplômés en formation continue	1 433	1 551	1 500		1 520	1 600
<i>dont certifications par VAE</i>	76	76	55	120	75	130
Chiffre d'affaires de la formation continue	4 866 254 €	5 888 025 €	5 271 081 €		5,5 M€	8,5 M€

Source des données : SCEPPE

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte les prestations de formation continue, diplômantes ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Justification de la prévision : La progression attendue du CA est de 10% par rapport au réalisé 2015 (5 033 000€ en BR2). Il s'agit d'une reprise de la progression après une diminution de 250 000 euros entre 2014 et 2015. Cette progression s'appuie sur le développement des contrats de

professionnalisation, de la VAE et le démarrage des actions de formation qualifiante. Ce sont les premiers résultats attendus après la phase de restructuration du service FC. Le nombre de diplômes délivrés progresse notamment grâce à la progression des validations par la VAE dont l'activité repart après la période récente de recul.

Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés

Clé établissement (FOR008b)

	Licence professionnelle			
	Enquête 2013 (diplômés 2011)			Prévision 2016 (diplômés 2013)
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	
Ensemble DEG	102	55	92%	93%
Droit	5	3	Ns	
Economie	3	2	Ns	
Gestion	94	50	94	
Autres DEG				
Lettres, Langues, Arts			Nr	79%
Ensemble SHS	6	2	Ns	96%
Histoire-Géographie				
Psychologie				
Information communication	2	1	Ns	
Autres SHS	4	2	Ns	
Ensemble STS	104	43	94%	92%
Sciences de la vie et de la terre	2	1	Ns	
Sciences fondamentales	14	5	Ns	
Sciences de l'ingénieur	51	21	96	
Informatique	34	14	91	
Autres STS	3	1	Ns	

Source des données : Enquête insertion professionnelle ; DEVE/ SPOF

	Master			
	Enquête 2013 (diplômés 2011)			Prévision 2016 (diplômés 2013)
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	
Ensemble DEG	311	44	89%	92,50%
Droit	37	5	78	
Economie	16	2	Ns	
Gestion	134	20	96	
Autres DEG	124	17	82	
Lettres, Langues, Arts	26	4	Ns	88%
Ensemble SHS	117	13	92%	92%
Histoire-Géographie	20	2	Ns	
Psychologie				
Information communication	24	3	Ns	
Autres SHS	73	8	89	

Ensemble STS	75	9	89%	91%
Sciences de la vie et de la terre	20	2	Ns	
Sciences fondamentales	19	2	Ns	
Sciences de l'ingénieur	14	1	Ns	
Informatique	5	1	Ns	
Autres STS	17	2	Ns	

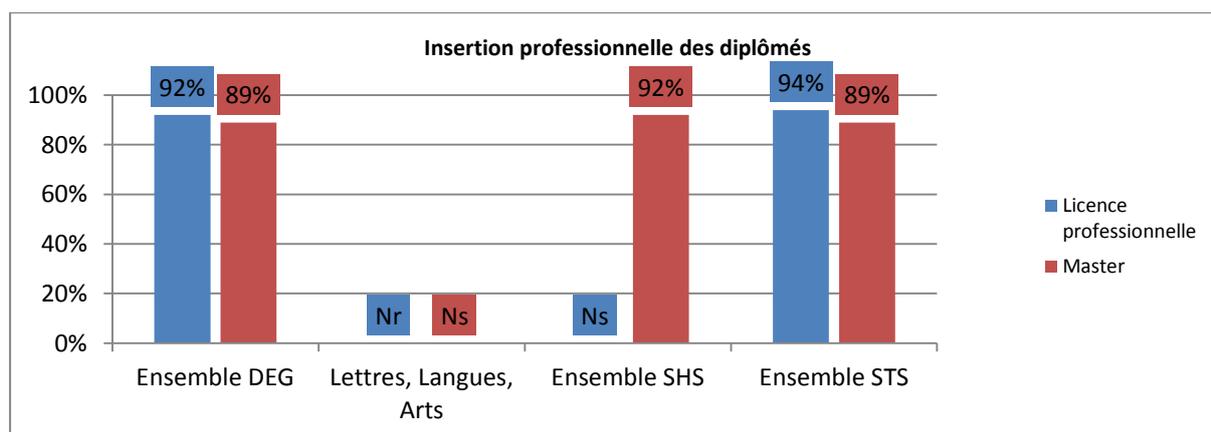
Source des données : Enquête insertion professionnelle ; DEVE/ SPOF

Précisions méthodologiques : Situation professionnelle au 1er décembre 2013 des diplômés 2011 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.

Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.

Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.



Nr = Non renseigné

Ns = Non significatif

Justification de la prévision : Les prévisions pour 2016 s'appuient sur les évolutions des taux d'insertion professionnelle des diplômés de Licence professionnelle et de Master de ces 5 dernières années dans les différents champs disciplinaires. Elles s'appuient sur les données de l'enquête d'insertion interne, qui reprend la population MENESR.

Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master

Clé établissement (FOR005)

Master 1

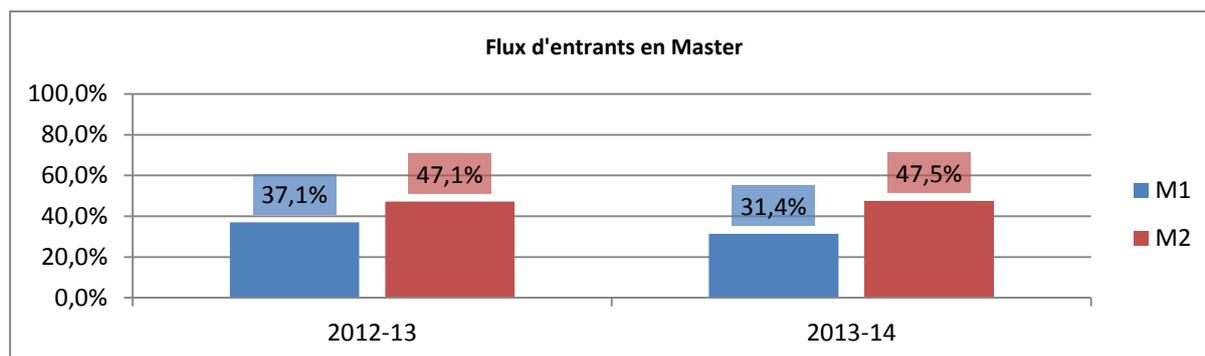
	2012-13	2013-14	Prévision 2016	Contrat de site
Nombre d'étudiants inscrits	2 785	2 764		
Effectifs de l'année hors redoublants	2 362	2 371		
Etudiants non présents en n-1	876	744		
Part des nouveaux entrants	37,1%	31,4%	31%	32,0%

Source des données : MENESR

Master 2

	2012-13	2013-14	Prévision 2016	Contrat de site
Nombre d'étudiants inscrits	2 393	2 415		
Effectifs de l'année hors redoublants	2 140	2 198		
Etudiants non présents en n-1	1 009	1 044		
Part des nouveaux entrants	47,1%	47,5%		45,0%

Source des données : MENESR



Justification de la prévision : Les prévisions des flux d'entrants s'appuient sur les évolutions tendanciennes respectives du nombre d'inscrits en Master 1 et 2 et des nouveaux entrants dans ces niveaux, ces 5 dernières années. Au niveau M2, la part des nouveaux entrants devrait connaître un léger tassement, suite à la suppression de la sélection à l'entrée de la deuxième année de master pour les étudiants de l'UPEC.

OBJECTIF n°2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche

La facilitation du travail des équipes de recherche et le soutien à l'innovation constituent les deux priorités qui permettront à l'UPEC de produire des travaux scientifiques reconnus en Europe et au niveau international. Ce soutien se caractérise notamment par un effort constant d'amélioration des conditions matérielles des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants. L'UPEC poursuit ainsi son soutien à la recherche qui s'est traduit par un accroissement des dépenses de recherche d'environ 6,5% entre 2013 et 2014.

L'UPEC facilitera également le développement des initiatives individuelles et collectives grâce à une politique d'incitation à l'activité scientifique pérennisée et un accompagnement des porteurs de projets. Enfin, la valorisation des travaux menés constituera un enjeu pour l'établissement, notamment en raison des possibilités de développement que permettent les ressources générées.

Indicateur 2.1 : Publications par discipline

Clé établissement (RECH011)

Disciplines	2011	2012	2013	2014	Cible PAPET 2015	Prévision 2016
Biologie fondamentale	174	194	200	198		
Recherche médicale	642	619	702	720		
Biologie appliquée-écologie	34	35	19	28		
Chimie	128	129	143	133		
Physique	90	108	105	97		
Science de l'univers	75	90	80	104		
Sciences pour l'ingénieur	127	134	169	139		
Mathématiques	96	84	94	92		
Sciences humaines	59	53	57	82		
Sciences sociales	30	33	52	50		
Catégorie interdisciplinaire	2	3	3	3		
Toutes disciplines	1 182	1 199	1 323	1312	1 270	1415

Source des données : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Justification de la prévision : L'UPEC souhaite augmenter la qualité de ses publications en publiant dans des revues à plus fort facteur d'impact. Cela peut se traduire par un ralentissement du nombre de publications produites, le travail nécessaire pour viser des revues à fort facteur d'impact étant plus important. Cependant, il y a une tendance significative à une augmentation du nombre de publications en SHS. Aussi, il a été décidé d'appliquer, pour évaluer la cible 2016 (par rapport à celle obtenue en 2014), le taux d'évolution observé entre 2013 et 2014, soit 7,9%.

Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs

Clé établissement (RH002)

		2011	2012	2013	2014	Prévision 2016	Cible 2019
Maîtres de conférences	Endorecrutés	2	0	0	1		
	Total des recrutements	42	33	33	30		
	% des endorecrutements	4,8%	0,0%	0,0%	3,3%	5,0%	5,0%
Professeurs des universités	Endorecrutés	1	2	4	4		
	Total des recrutements	12	10	18	13		
	% des endorecrutements	8,3%	20,0%	22,2%	30,8%	25% - 30%	25,0%
Total	Endorecrutés	3	2	4	5		
	Total des recrutements	54	43	51	43		
	% des endorecrutements	5,6%	4,7%	7,8%	11,6%		

Source des données : DRH- Pôle pilotage et SIRH

Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

Justification de la prévision : La faible évolution des ratios d'endorecrutement traduit la constance de l'UPEC dans sa politique de recrutement des enseignants-chercheurs, qui se décline en deux priorités : attirer les meilleurs profils provenant de l'extérieur et promouvoir en interne les doctorants et maîtres de conférences à fort potentiel, d'où une cible à la hausse pour l'endorecrutement des Maîtres de conférences. La constance du nombre total de recrutements de l'établissement explique également la stabilité des ratios d'endorecrutement observée ces dernières années.

OBJECTIF n°3 : Renforcer l’ancrage territorial et rayonner à l’international

Le renforcement de l’ancrage territorial et le rayonnement international de l’établissement constituent la 3^{ème} priorité de ce PAP 2016. Cette priorité s’appuie tout d’abord sur le renforcement des liens avec les acteurs socio-économiques du territoire dans le cadre de la COMUE notamment, et sur la capacité de l’UPEC à répondre à leurs enjeux en matière de formation, de recherche et d’expertise.

L’internationalisation de la formation repose sur le renforcement du soutien à la mobilité entrante et sortante au sein des cursus, le développement de diplômes en langues étrangères et la co-diplômation avec des universités partenaires.

En recherche, l’internationalisation des activités est liée à la capacité de l’établissement à proposer aux enseignants-chercheurs et chercheurs un environnement de travail mêlant à la fois mobilité sortante, recrutement d’enseignants-chercheurs étrangers et recours aux enseignants-chercheurs invités. L’accompagnement des équipes de recherche dans le développement de programmes de recherche européens constituera également l’un des leviers permettant d’accroître l’internationalisation de la recherche. Outre le nombre de contrats de recherche européens, la part des publications en co-publication européenne et internationale permet d’évaluer l’impact des efforts faits pour favoriser l’internationalisation de l’environnement des enseignants-chercheurs.

Indicateur 3.1 : Mobilités entrante et sortante des étudiants

Clé établissement (FOR023)

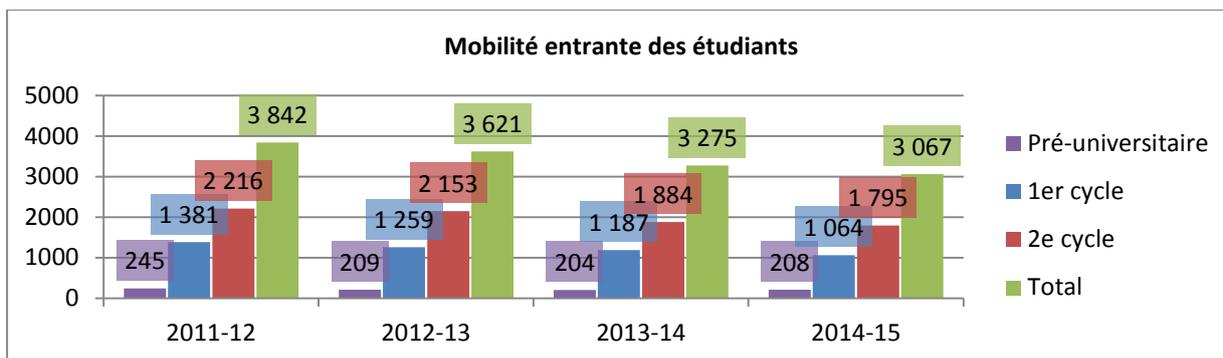
Mobilité entrante

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Cible PAPET 2015	Prévision 2016	Contrat de site
Pré-universitaire	245	209	204	208			
1er cycle	1 381	1 259	1 187	1 064			
2e cycle	2 216	2 153	1 884	1 795			
Total	3 842	3 621	3 275	3 067	3 100	3 200	3 965
<i>dont encadrée</i>	257	275	267	287	300	360	
Nombre total d'inscrits	28 404	28 750	30 019	30 254			
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	13,5%	12,6%	10,9%	10,1%		11 %	13%

Source : DEVE – SPOF ; Direction du développement - SRIL

Remarque : Le périmètre retenu est désormais celui des inscrits dans tous les diplômes (nationaux et d'établissement) ce qui explique la différence avec les données des PAP précédents, qui ne retenaient que les inscrits dans les diplômes nationaux.

Mobilité entrante: Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes, programmes d'échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée, en mobilité encadrée ou non.

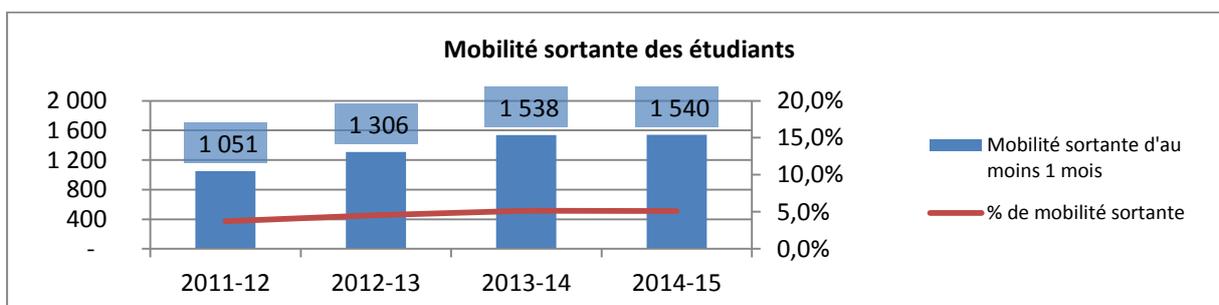


Justification de la prévision : L'UPEC a peu d'emprise sur les mobilités entrantes individuelles. L'effort porte néanmoins sur une sélection éclairée des candidatures individuelles, grâce à un meilleur contact avec Campus France, ce qui peut aboutir à une diminution du nombre d'entrées. Il n'y a donc pas d'objectif quantitatif en soi. La mise en œuvre du projet d'accueil d'étudiants réfugiés devrait en revanche constituer un apport régulier chaque année. L'UPEC souhaite poursuivre le développement de la mobilité entrante en Master, en particulier en mobilité encadrée, d'où des objectifs ambitieux.

Mobilité sortante

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Prévision 2016	Contrat de site
Nombre d'étudiants	28 404	28 750	30 019	30 254		
Séjours d'études d'au moins 1 mois	332	354	462	464		
Stages à l'étranger d'au moins 1 mois	719	952	1 076	1 076		
Total séjours + stages d'au moins 1 mois	1 051	1 306	1 538	1 540		
% de mobilité sortante	3,7%	4,5%	5,1%	5,1%	5,2%	7%

Sources : Direction du développement – SRIL ; DEVE - SPOF



Précisions méthodologiques : Le périmètre retenu pour la mobilité entrante n'est plus uniquement les inscrits dans les diplômes nationaux mais également les inscrits dans les diplômes d'établissement, ce qui ne permet pas une comparabilité des données de ce tableau avec les projets annuels de performances précédents.

Mobilité sortante: Ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. En mobilité sortante, les séjours d'études excluent les assistants de français, les séjours linguistiques et les séjours professionnels. Les stages sont ceux reconnus académiquement.

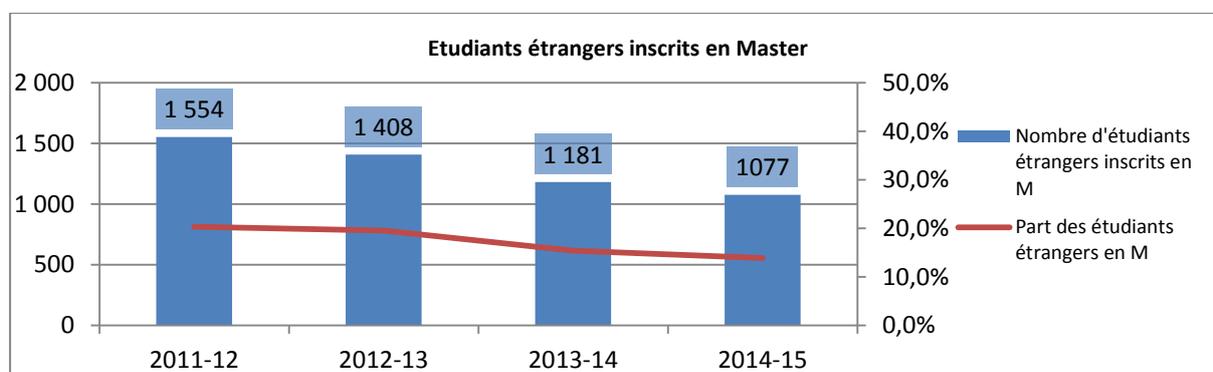
Justification de la prévision : La politique volontariste de l'UPEC a permis cette augmentation sensible de la mobilité sortante. Malgré un contexte défavorable de baisse des subventions régionales, l'amélioration constante de l'utilisation des fonds européens et l'effort consenti par l'UPEC sur ses fonds propres permettent d'envisager la poursuite de cette hausse.

Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

Clé établissement (FOR009)

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Cible 2015	Prévision 2016	Contrat de site 2019
Nombre d'étudiants inscrits en M	7 650	7 215	7 683	7 774			
Nombre d'étudiants étrangers inscrits en M	1 554	1 408	1 181	1 077	1 300	1 200	
Part des étudiants étrangers en M	20,3%	19,5%	15,4%	13,9%		15%	21,0%

Source : DEVE - SPOF



Remarque : La distinction des effectifs en M1 et M2 est abandonnée afin de se rapprocher du périmètre de l'indicateur sur les étudiants étrangers inscrits en Master utilisé dans le contrat de site.

Précisions méthodologiques : Sont considérés comme étudiants étrangers les étudiants inscrits de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat français, admis en équivalence parmi l'ensemble des inscrits dans l'établissement (inscriptions principales). Le périmètre est celui des inscrits dans les diplômes nationaux.

Justification de la prévision : Après une phase de rétractation de la présence des étudiants étrangers en Master, due en partie à une diminution de la mobilité individuelle, l'UPEC compte sur la reprise d'une croissance soutenue, sous l'effet des accords interuniversitaires noués, mais grâce aussi à une meilleure communication sur la nouvelle offre de formation et au développement des formations en langue étrangère.

Indicateur 3.3: Part des enseignants-chercheurs étrangers dans les recrutements

Clé établissement (RH003)

		2012	2013	2014	Rappel cible PAPEP 2015	Prévision 2016
Maîtres de conférences	recrutements étrangers	5	3	6		
	Total des recrutements	33	35	32		
	% de recrutement étrangers	15,2%	8,6%	18,8%		
Professeurs des universités	recrutements étrangers	0	3	1		
	Total des recrutements	6	16	11		
	% de recrutement étrangers	0,0%	18,8%	9,1%		
Total	Total recrutements étrangers	5	6	7		
	Total des recrutements	39	51	43		
	% de recrutement étrangers	12,8%	11,8%	16,3%	15,0%	15,0%

Source : DRH

Précisions méthodologiques : Il s'agit de mesurer la part d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère parmi les enseignants-chercheurs recrutés par concours dans l'année. Sont concernés les maîtres de conférences recrutés en application de l'article 26-1-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 et les professeurs des universités recrutés en application des articles 46-1 à 46-4 du même décret. La population retenue est celle des Enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires de nationalité étrangère récemment arrivés en France, toutes disciplines du CNU sauf médecine et odontologie.

Limites et biais : Sont également comptabilisés dans les recrutements les anciens titulaires de retour de disponibilité, mutation, détachement.

Justification de la prévision : Le recrutement d'enseignants-chercheurs étrangers dépend de critères extrêmement variables, plus ou moins directement liés à la valeur ajoutée que peut représenter leur expérience internationale. Leur présence reflète aussi l'attractivité de l'UPEC. L'UPEC a l'ambition de maintenir ce niveau de recrutements internationaux. A ce titre, une sensibilisation des composantes au rôle que les enseignants-chercheurs internationaux peuvent jouer dans leur stratégie internationale et celle de l'université sera engagée, en amont des campagnes de recrutement.

Indicateur 3.4 : Participation à l'espace européen de la recherche

Clé établissement (RECH014)

	2011	2012	2013	2014	cible 2015	prévision 2016	Contrat de site
Recettes des contrats européens PCRD	494 629 €	224 952 €	421 144 €	245 846 €			
Recettes des autres contrats européens	238 826 €	415 671 €	371 591 €	268 464 €			
Recettes globales des contrats européens	733 455 €	640 623 €	792 734 €	514 310 €	1 736 000 €	600 000 €	600 000 €
Recettes globales des contrats	2 939 785 €	4 502 775 €	5 777 694 €	7 537 470 €			
<i>dont Labex VRI</i>	27 129 €	979 578 €	1 629 593 €	3 502 571 €			
Recettes globales des contrats hors VRI	2 912 656 €	3 523 197 €	4 148 100 €	4 034 899 €			
Part des recettes des contrats PCRD dans les recettes globales des contrats	16,8%	5,0%	7,3%	3,3%			
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats	24,9%	14,2%	13,7%	6,8%			
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats hors VRI	25,2%	18,2%	19,1%	12,7%			

Source des données : DRV

Justification de la prévision : L'établissement se propose d'atteindre pour 2016 l'objectif fixé pour le contrat de site. La cible fixée pour 2015 ne sera certainement pas atteinte et semble trop élevée. Ceci s'explique notamment par le fait que le LISA n'est pas passé en délégation globale de gestion (DGG) et que les chercheurs en médecine se sont plus portés sur les appels à projet en recherche hospitalo-universitaire (RHU), particulièrement importants et complexes à monter. Enfin, les contrats de recherche européens sont principalement gérés par l'INSERM.

Indicateur 3.5 : Copublications européennes et internationales

Co-publications européennes

Disciplines	Part (%) en copublication européennes								Prévision 2016
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Biologie fondamentale	25,9%	25,8%	26,8%	26,0%	27,5%	27,7%	26,0%	28,7%	
Recherche médicale	17,6%	18,3%	20,3%	20,6%	20,7%	21,8%	24,6%	26,7%	
Biologie appliquée-écologie	14,2%	24,7%	22,9%	24,8%	24,9%	25,7%	30,2%	31,6%	
Chimie	23,0%	24,4%	22,5%	23,8%	21,9%	21,0%	19,8%	20,2%	
Physique	30,7%	34,1%	31,1%	26,8%	24,6%	25,7%	30,2%	31,6%	
Science de l'univers	27,7%	28,0%	34,0%	34,1%	37,7%	34,0%	35,3%	32,8%	
Sciences pour l'ingénieur	11,0%	12,9%	9,4%	9,6%	9,5%	11,0%	11,8%	11,4%	
Mathématiques	15,9%	15,1%	17,3%	19,1%	20,8%	19,1%	21,5%	20,9%	
Sciences humaines	10,3%	12,8%	14,0%	15,5%	16,1%	19,0%	21,3%	26,9%	
Sciences sociales	13,9%	16,3%	16,0%	20,6%	21,0%	19,1%	19,4%	18,1%	
Toutes disciplines	20,0%	21,0%	22,0%	22,1%	22,2%	22,5%	24,0%	25,2%	30%

Source des données : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Justification de la prévision : Il existe un enjeu pour l'université à développer les collaborations avec les partenaires européens, afin d'augmenter les chances de participation à des programmes de recherche européens. Il est donc proposé de sensibiliser les laboratoires sur la question. Est alors envisagée une augmentation de 5 points du taux de co-publications européennes.

Co-publications internationales

Disciplines	Part (%) en copublication internationales								Prévision 2016
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Biologie fondamentale	40,7%	42,8%	45,0%	43,6%	43,7%	44,2%	43,1%	46,5%	
Recherche médicale	25,6%	26,1%	28,1%	29,4%	31,3%	33,6%	36,9%	39,5%	
Biologie appliquée-écologie	41,2%	47,5%	46,5%	43,3%	39,2%	43,2%	51,6%	55,0%	
Chimie	41,9%	45,3%	41,5%	41,6%	37,5%	38,1%	38,7%	46,9%	
Physique	47,9%	52,8%	51,3%	53,2%	52,3%	55,7%	56,5%	61,6%	
Science de l'univers	55,5%	55,8%	59,0%	59,9%	63,5%	63,1%	63,4%	61,6%	
Sciences pour l'ingénieur	31,9%	31,7%	25,1%	27,6%	31,0%	35,1%	37,6%	41,7%	
Mathématiques	39,0%	41,1%	39,5%	39,6%	40,9%	43,9%	48,3%	49,4%	
Sciences humaines	16,8%	19,8%	23,0%	23,4%	21,0%	24,2%	27,5%	35,3%	
Sciences sociales	30,3%	30,3%	29,6%	29,4%	25,4%	23,8%	28,8%	31,0%	
Toutes disciplines	33,9%	35,3%	35,9%	36,6%	37,3%	39,2%	41,3%	44,4%	44,4%

Source des données : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Justification de la prévision : L'évolution du taux de publications à l'international atteste d'une progression constante de l'établissement dans ce domaine. L'objectif est de consolider ce niveau.

OBJECTIF n°4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur la conviction selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale des étudiants.

La dynamisation de la vie universitaire nécessite une plus grande association des étudiants à la gouvernance universitaire et une meilleure reconnaissance de leur engagement. Le développement des initiatives étudiantes et le renforcement de leur participation dans les activités sportives, culturelles et associatives constituent ainsi une priorité de l'établissement. C'est dans cette optique que l'UPEC a accru ces dernières années son soutien en ressources humaines, financier et logistique pour le développement des projets étudiants dans ces domaines.

La dynamisation de la vie universitaire repose également sur la mise à disposition d'espaces propices au développement des initiatives individuelles et collectives des étudiants. Pour répondre à ces objectifs, l'UPEC poursuivra sa politique visant à optimiser l'utilisation des locaux, à créer des espaces de vie et de co-working.

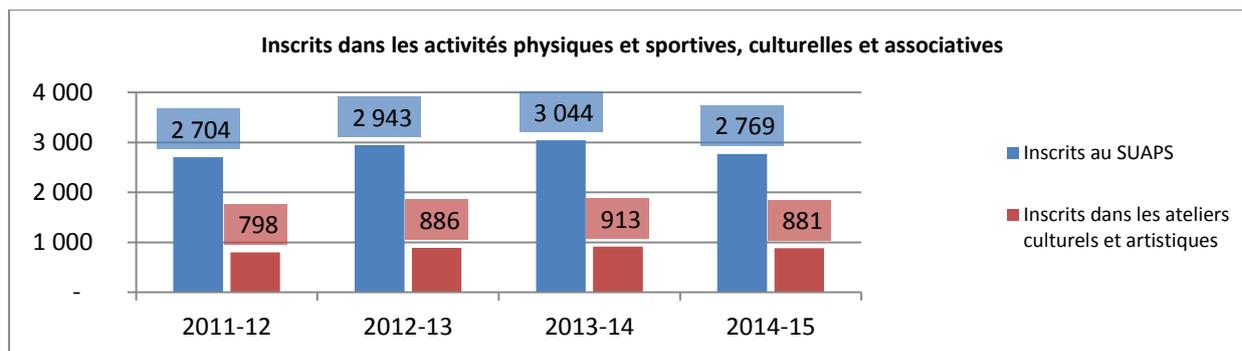
Enfin, l'UPEC maintient sa politique sociale visant à prendre en compte les problématiques pouvant affecter les étudiants dans leurs rapports à leurs études, notamment celles liées à la santé. L'extension du dispositif RESUS aux soins primaires de santé féminine et aux problématiques de santé mentale traduit ainsi cette volonté forte de l'établissement.

Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative

Clé établissement (VE004)

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Prévision 2016
Nombre total d'étudiants	28 404	28 750	30 019	30 254	
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	2 704	2 943	3 044	2 769	2 900
<i>dont inscrits à l'association sportive</i>	798	886	913	881	881
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	705	741	788	964	1 000
Nombre d'associations étudiantes actives	53	51	40	55	55
<i>dont labellisées</i>	11	10	13	12	14
Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive (‰)	95‰	102‰	101‰	92‰	
Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique (‰)	25‰	26‰	26‰	32‰	
Part des associations labellisées	20,8%	19,6%	32,5%	21,8%	

Source des données : Service vie de Campus



Précisions méthodologiques : Le nombre total d'étudiants correspond aux inscriptions principales dans tous les diplômes (hors IFSI) hors cumulatifs. La labellisation des associations a été mise en place en 2011-12.

Justification de la prévision : Avec le lancement de la carte sport payante et l'extension de l'offre proposée, le nombre d'inscrits devrait progresser sur les années à venir. Il en va de même avec les ateliers culturels, plus nombreux et diversifiés qu'auparavant, ce qui devrait attirer plus d'étudiants.

Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSDIE soutenus et budget consacré

Clé établissement (VE006)

	2011	2012	2013	2014	Cible 2015	Prévision 2016
Nombre de projets FSDIE déposés	41	43	30	34	45	60
Nombre de projets FSDIE soutenus	31	35	23	31	40	55
Part des projets soutenus	75,6%	81,4%	76,7%	91,2%	88,9%	91,7%
Budget FSDIE projets exécuté	44 246 €	79 223 €	32 129 €	31 758 €		
Budget moyen exécuté par projet	1 427 €	2 264 €	1 397 €	1 024 €		

Source des données : Service Vie de Campus

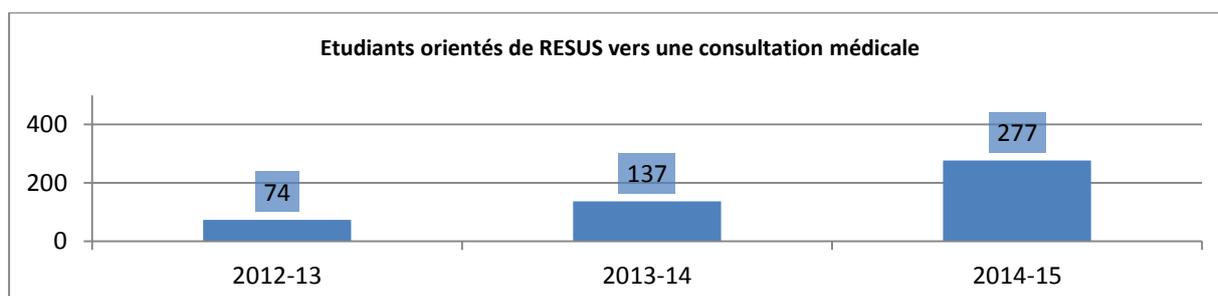
Justification de la prévision : L'objectif de 2016 est de plus et mieux communiquer sur les dispositifs de soutien financier aux initiatives étudiantes. Un meilleur accompagnement des projets sera également proposé afin que plus de 90% des projets déposés soient soutenus par la commission.

Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

Clé établissement (VE001)

Année	2012-13	2013-14	2014-15	évol. sur 3 ans	Prévision 2016
	74	137	277	+ 85,1%	250

Source des données : SUMPS



Commentaire : Plusieurs mesures ont été prises par l'établissement afin de favoriser l'orientation des étudiants vers une consultation médicale via RESUS. Un stand d'information dédié à RESUS a tout d'abord été aménagé lors de la manifestation HAPPY UPEC, ce qui a permis à de nombreux étudiants de prendre connaissance du dispositif. Des présentations en début d'année universitaire du dispositif par des professionnels de santé ont également été réalisées sur tous les sites de l'UPEC. De plus, après une année 2013 marquée par l'extension de RESUS aux soins primaires en santé féminine, l'année 2014-15 a été marquée par l'ouverture de RESUS aux problématiques de santé mentale. Enfin, dans l'objectif de fiabiliser ses données et de mieux identifier ses publics, le SUMMPS a récemment fait l'acquisition du logiciel CALCIUM, développé par l'Université de Lorraine. Ce logiciel permet d'assurer la saisie, la conservation et la consultation des dossiers médicaux des étudiants en mettant notamment en lien les données disponibles sur le logiciel APOGEE. L'outil CALCIUM favorisera également le recensement des étudiants orientés via RESUS.

Justification de la prévision : La prévision baissière à 250 étudiants orientés vers une consultation médicale ou dentaire, contre 277 constatés en 2013-14 est liée à deux effets croisés. Les orientations vers les soins primaires en santé féminine seront moins nombreuses cette année (car redéfinition des orientations), tandis que les orientations vers les soins odontologiques seront vraisemblablement en hausse significative, sans que cette hausse puisse être évaluée à ce jour.

Indicateur 4.4 : Evolution des surfaces immobilières

Clé établissement (PAT006)

	2012	2013	2014	2015	Prev 2016
Enseignement	118 582	113 708	113 708	107 193	102 589
Recherche	13 593	22 650	22 650	29 722	29 642
Administration	14 867	14 867	14 867	15 396	13 278
Logistique / technique	8 463	8 067	8 067	8 033	7 404
Documentation	14 566	15 023	15 023	17 196	16 808
Vie sociale et culturelle	2 410	2 410	2 410	3 475	2 956
Restauration	7 118	7 119	7 119	3 235	2 580
Hébergement	7 232	7 232	7 232	7 756	6 579
Installations sportives	4 286	4 286	4 286	3 111	2 260
Utilisé par un tiers	8 500	8 500	8 500	9 014	9 014
Surfaces sans affectation (travaux)				1 887	1 887
Total	199 617	203 862	203 862	206 018	194 997

Source des données : Direction du Patrimoine

Remarque : L'indicateur du volet spécifique ne comporte que les variations de surfaces sans distinction des fonctions d'usage. Le tableau ci-dessus porte lui sur les variations par fonction d'usage.

Justification de la prévision : Les prévisions 2016 font apparaître une variation des surfaces conforme à la mise en œuvre du schéma directeur immobilier (SDI) de l'UPEC. Ainsi, est pris en compte le transfert de l'activité de Melun (- 10 810 m²) vers le site de Sénart, dans des locaux en location provisoire (+ 440 m²), dans l'attente de la livraison du bâtiment des licences professionnelles sous maîtrise d'ouvrage de la Région Ile-de-France (RIDF) prévue en 2017. Elles comprennent également la démolition de l'amphithéâtre n°8, sur le site de Campus Centre (- 650 m²) pour permettre la construction de la maison des sciences et de l'environnement sous la maîtrise d'ouvrage de la RIDF et dont la livraison est prévue en 2017.

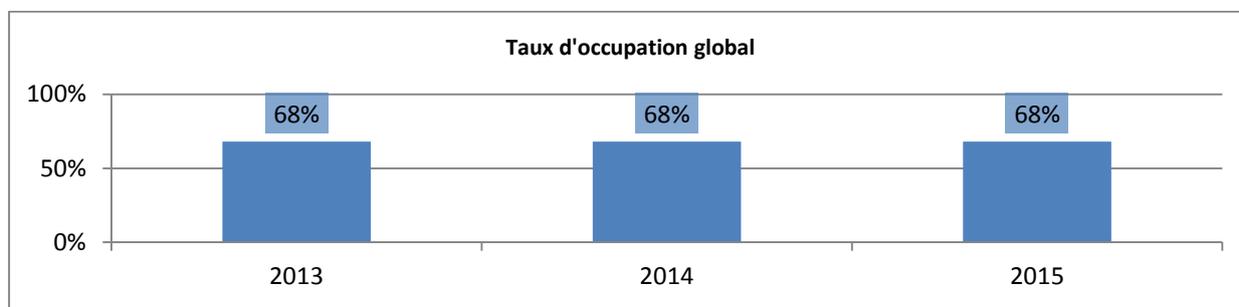
Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux

Clé établissement (PAT001)

Occupation des locaux	2015				Prévision 2016	Contrat de site 2019
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	Taux d'occupation attendu	Taux d'occupation attendu
Amphithéâtres	37 941	45	11 027	75	74	75
Salles banalisées	268 648	367	24 942	65	64	68
Taux d'occupation global				68	68	70

Source des données : Direction du patrimoine

Justification de la prévision : Les prévisions 2016 du taux d'occupation attendu pour les amphithéâtres et salles banalisées ont été évaluées au vu des taux d'occupation constatés en 2015. Au global, le taux d'occupation devrait rester quasiment le même compte tenu de la stabilité de l'activité.



OBJECTIFS n°5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse

La documentation constitue une des missions essentielles de l'université. Service soutien de la recherche et de la formation, mettant à disposition des usagers les ressources dont ils ont besoin ainsi que des services associés, elle intègre également la qualité, l'innovation et l'évaluation.

L'objectif de l'UPEC en matière de documentation est de renforcer l'offre documentaire à destination des différents publics en s'appuyant notamment sur le numérique. L'enjeu sera également de diversifier les services proposés sur place et à distance et de poursuivre l'adaptation des bibliothèques aux nouvelles pratiques pédagogiques (salle de co-working). Enfin, l'amélioration de l'accessibilité aux ressources documentaires sera poursuivie, grâce notamment à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques.

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

Clé établissement (DOC001)

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2016 (Vd) / Préviation PAP 2016	67,75
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées pour l'année 2018 (Va)	67,75
Variation (Va-Vd)	0
Cible 2018 (%)	0,00%

Source : SCD

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :

- ouvertes au moins 45 heures par semaine ;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Justification de la prévision : Les 4 bibliothèques du réseau concernées par cet indicateur ouvrent entre 67,75 h (Campus Centre, Droit, Mail des Mèches) et 77,5 h hebdomadaire pour Médecine. Elles ouvrent également le samedi. L'indicateur est donc maintenant stabilisé. Il risque, avec la fusion avec l'UPEM, de repartir à la baisse, car les bibliothèques de l'UPEM ont une amplitude d'ouverture moindre que celle de l'UPEC.

OBJECTIF N°6 : Développer une politique de ressources humaines dynamique

Développer une politique des ressources humaines dynamique constitue l'une des priorités de l'établissement. Cette politique se traduit par une amélioration des conditions de travail des personnels, un accompagnement dans le déroulement des carrières et des dispositifs d'incitation au développement de projets individuels et collectifs en recherche comme en formation.

La formation sera ainsi un instrument privilégié de cette stratégie dans une perspective de gestion pluriannuelle des emplois et des compétences et comme outil d'aide à la réussite aux concours. Elle permettra également de renforcer les compétences des enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS sur les domaines à enjeux pour l'établissement tels que les pédagogies innovantes ou encore le numérique.

Indicateur 6.1 : Part des personnels ayant bénéficié de la formation professionnelle

Clé établissement (RH004)

	2012	2013	2014	Prévision 2016
Nombre d'enseignants	1 543	1 559	1 531	
Nombre d'enseignants ayant suivi une formation	120	89	61	75
Part des enseignants ayant suivi une formation	7,8%	5,7%	4,0%	
Nombre de BIATSS	1 093	1 037	1 027	
Nombre de BIATSS ayant suivi une formation	691	600	641	700
Part des BIATSS ayant suivi une formation	63,2%	57,9%	62,4%	
Nombre de personnels	2 636	2 596	2 558	
Nombre de personnels ayant suivi une formation	811	689	702	775
Part des personnels ayant suivi une formation	30,8%	26,5%	27,4%	

Source des données : DRH- Service formation évaluation

Justification de la prévision :

Population BIATSS : L'évolution prévisionnelle (+9%) du nombre de BIATSS ayant suivi une formation s'explique par la proposition de création d'un cycle de conférences pour les nouveaux recrutés et la proposition de formations au management pour les encadrants (population non ciblées en 2014).

Population enseignante : L'évolution prévue en 2016 (+23%) est liée à la proposition individualisée de formations en langues et à la proposition de nouvelles formations en pédagogie numérique, proposées par le service d'appui aux usages numériques et l'Université Numérique Paris Ile-de-France (UNPIDF), dont l'offre va être fortement relayée par le service formation.

OBJECTIF N° 7 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions

La recherche d'un modèle économique équilibré dépend de la capacité de l'établissement à maintenir un équilibre budgétaire, tout en dégagant des marges lui permettant d'assurer son développement et le financement des priorités stratégiques.

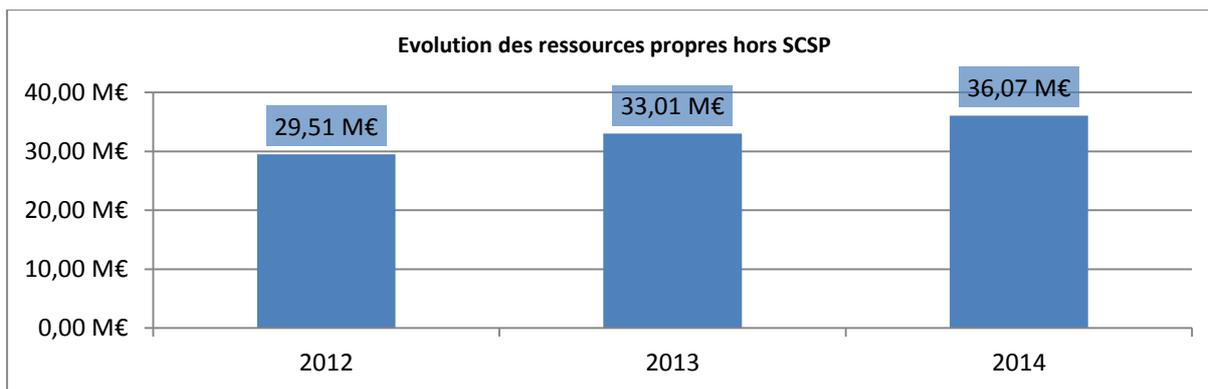
L'une des priorités de l'UPEC consistera donc à assurer son équilibre financier, en maîtrisant notamment l'évolution des différents postes de dépenses. De même, les initiatives visant à développer les activités génératrices de ressources propres seront encouragées et soutenues. En formation, le renforcement de l'alternance, le repositionnement et l'amplification de l'activité de formation continue, en appui sur une pratique renouvelée de la VAE, et sur le champ de la formation qualifiante, constitueront des priorités pour l'établissement. En recherche, la valorisation des activités, le renforcement des opérations de transfert de technologie, et la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets.

Indicateur 7.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)

Clé établissement (FI001)

	2012	2013	2014	cible 2015	Prévision 2016	Cible contrat de site
Formation apprentissage	9,46 M€	9,59 M€	9,99 M€			
Formation continue et VAE	4,32 M€	5,31 M€	5,01 M€			
Droits d'inscription	4,56 M€	4,79 M€	5,00 M€			
Contrats et prestations de recherche	4,23 M€	5,50 M€	6,86 M€			
<i>dont ANR IA (74411)</i>	0,24 M€	0,58 M€	0,37 M€			
<i>dont ANR hors IA (74412)</i>	1,03 M€	1,15 M€	0,79 M€			
<i>dont autres (704, 705, 7062, 751)</i>	2,95 M€	3,76 M€	5,69 M€			
Taxe d'apprentissage (7481)	1,16 M€	1,12 M€	1,02 M€			
Autres prestations	2,09 M€	2,17 M€	2,62 M€			
Subventions (hors SCSP)	2,95 M€	3,85 M€	4,75 M€			
<i>dont Conseil régional IDF (7442)</i>	0,73 M€	0,84 M€	0,82 M€			
<i>dont Conseils généraux</i>	0,10 M€	0,10 M€	0,05 M€			
<i>dont Union européenne (7446)</i>	0,03 M€	0,06 M€	0,10 M€			
<i>dont autres subventions</i>	2,09 M€	2,85 M€	3,77 M€			
Dons et legs des fondations (7581, 7582, 7585, 7586, 7587)						
Produits exceptionnels (771, 772, 775, 778)	0,21 M€	0,06 M€	0,42 M€			
Autres ressources propres	0,54 M€	0,62 M€	0,40 M€			
Total	29,51 M€	33,01 M€	36,07 M€	40,10 M€	40,58 M€	43 M€

Source des données : DSF



* SCSP : subvention pour charge de service public (dotation de l'Etat).

Justification de la prévision : Les principales augmentations des ressources propres budgétées en 2016 proviennent :

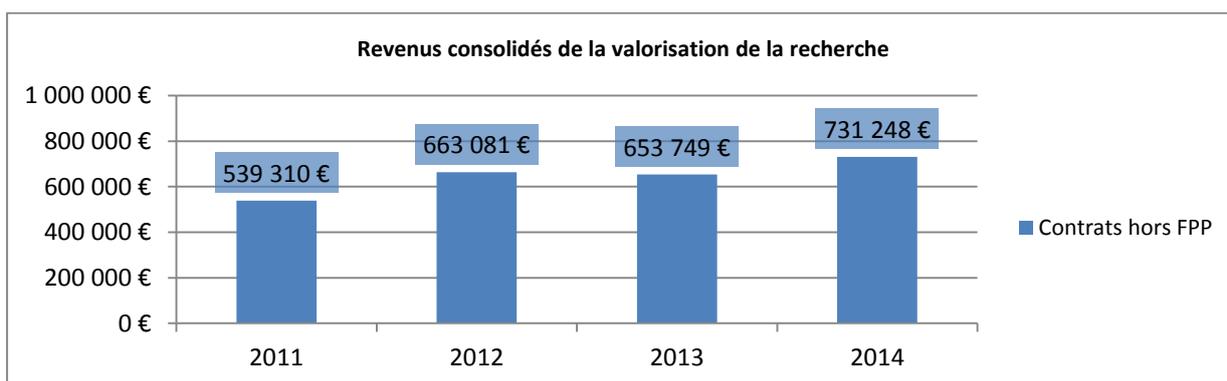
- de l'augmentation des subventions du conseil régional d'Ile-de-France pour les opérations de restructuration du site de Médecine ;
- des contrats de recherche et de la recherche subventionnée ;
- des recettes de droits d'inscription.

Indicateur 7.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

Clé établissement (RECH013)

	2011	2012	2013	2014	Cible 2015	Prévision 2016	Contrat de site
Contrats hors FPP	539 310 €	663 081 €	653 749 €	731 248 €	750 000 €		900 000 €
Prestations							
Redevances PI							
Total	539 310 €	663 081 €	653 749 €	731 248 €	750 000 €	800 000 €	900 000 €

Source des données : DRV



Justification de la prévision : Il est proposé pour 2016 d'atteindre 800 000 € de revenus consolidés issus de la valorisation de la recherche. Ce montant devrait pouvoir être atteint grâce au recrutement d'un chargé de recherche partenarial, avec l'objectif d'augmenter le nombre de contrats avec les entreprises, dont les PME.

Indicateur 7.3 : Financement de l'activité

Clé établissement (FIO21)

	2011	2012	2013	2014	Prévision 2016	Tx de vigilance	Tx d'alerte
Produits encaissables	208,49 M€	212,16 M€	218,40 M€	221,21 M€	222,80 M€		
Ressources propres	28,38 M€	29,51 M€	33,01 M€	36,07 M€	40,58 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	201,68 M€	205,65 M€	211,30 M€	213,47 M€	219,28 M€		
<i>dont charges externes</i>	<i>18,48 M€</i>	<i>22,25 M€</i>	<i>22,37 M€</i>	<i>21,74 M€</i>	<i>22,00 M€</i>		
<i>dont dépenses de personnel (hors provisions)</i>	<i>168,56 M€</i>	<i>170,37 M€</i>	<i>175,91 M€</i>	<i>178,05 M€</i>	<i>181,90 M€</i>		
Contrats doctoraux (sur fonctionnement)	2,46 M€	3,22 M€	3,28 M€	2,99 M€	2,70 M€		
Part des ressources propres	13,6%	13,9%	15,1%	16,3%	18,3 %	13-15%	13%
Part des charges décaissables	96,7%	96,9%	96,7%	96,5%	98,4%	98-100%	100%
Part des charges externes	8,9%	10,5%	10,2%	9,8%	9,9%	15-16%	16%
Part des dépenses de personnel	80,8%	80,3%	80,5%	80,5%	81,6%	82-83%	83%
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	82,0%	81,8%	82,0%	81,8%	82,9%	82-83%	83%

Source des données : DSF

Justification de la prévision : La hausse des charges décaissables prévue en 2016, par rapport au niveau constaté en 2014, est principalement due à l'augmentation des dépenses de personnel.

Indicateur 7.4 : Equilibre financier

Clé établissement (FI010)

	2011	2012	2013	2014	Prévision 2016	Tx de vigilance	Tx d'alerte
Excédent brut d'exploitation	12,40 M€	10,94 M€	11,81 M€	13,37 M€			0
<i>variation</i>	<i>5,82 M€</i>	<i>-1,45 M€</i>	<i>0,87 M€</i>	<i>1,56 M€</i>			
Résultat net comptable	4,32 M€	3,67 M€	2,73 M€	3,66 M€			0
<i>variation</i>	<i>-1,38 M€</i>	<i>-0,65 M€</i>	<i>-0,94 M€</i>	<i>0,93 M€</i>			
Fonds de roulement net (1)	27,66 M€	26,93 M€	28,01 M€	25,40 M€			0
<i>variation</i>	<i>0,07 M€</i>	<i>-0,73 M€</i>	<i>1,08 M€</i>	<i>-2,61 M€</i>			
jours de dépenses	49	47	48	43	24		15
sommes affectées (2)	nd	nd	nd	16,82 M€			
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	27,66 M€	26,93 M€	28,01 M€	8,58 M€			
Besoin en fonds de roulement (3)	-9,07 M€	-8,97 M€	-7,08 M€	-11,97 M€			
Trésorerie (1)-(3)	36,73 M€	35,90 M€	35,09 M€	37,37 M€			0
<i>variation</i>	<i>7,65 M€</i>	<i>-0,84 M€</i>	<i>-0,81 M€</i>	<i>2,28 M€</i>			
Jours de dépenses	64	63	59	63	43	25-30	25

Sources des données : DSF ; Agence comptable

Nd = non disponible

Justification de la prévision : Compte tenu des prévisions de prélèvement et d'exécution des dépenses (notamment d'investissement) sur 2015 qui restent à être vérifiées après clôture des comptes, les montants prévisionnels de la trésorerie et du fonds de roulement exprimés en jours de dépenses dans le tableau pour 2016 risquent probablement d'évoluer à la hausse. En outre, l'UPEC dispose de la trésorerie suffisante pour faire face à ces projets et d'un besoin en fonds de roulement négatif qui autorise cette prévision en baisse. Les jours affichés ne sont donc pas significatifs.

A noter enfin que le MENESR dans sa note d'information du 4 décembre 2012 relative aux modalités d'application des dispositions du nouveau cadre de la GBCP, a revu les règles prudentielles sur le niveau du fonds de roulement. Ce dernier est désormais fixé à 15 jours de dépenses de fonctionnement.

OBJECTIF N°8 : Elaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière part de la conviction selon laquelle l'amélioration de la qualité de service rendu aux étudiants et aux personnels est un atout pour le développement des missions et l'attractivité de l'établissement. Cette démarche se fonde sur une meilleure connaissance et maîtrise des processus organisationnels en vigueur, l'analyse de leur adéquation avec les besoins exprimés et la recherche constante de leur amélioration.

L'amélioration continue de la qualité de service rendu dépend également de la gouvernance de l'établissement et de ses circuits de décisions, qui doivent être clairs et simples. Les efforts de dématérialisation des actes de gestion entrepris ces dernières années seront donc poursuivis en cohérence avec les évolutions des systèmes d'information.

Indicateur 8.1 : Pilotage financier

Clé établissement (FI023)

Pilotage budgétaire :

Actions prévues	2014	Commentaire établissement	Prévision 2016	Cible 2019
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 98,4 %	Concernant l'exécution des recettes, une vigilance sera maintenue pour maintenir aussi le taux d'exécution des recettes (2014 : 99,6%) et améliorer le recouvrement	98,5%	Fonctionnement 98,5 %
	Investissement : 77,5 %		80%	Investissement 80 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	1,5	Projet de tableau de bord de suivi des recettes de formation continue	1,5	1,5

3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1,5	Annexes systématiques aux documents budgétaires d'un PPI et d'un PPR	1,5	1,5
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre - 0.5 et +0.5%).	1,5	Tableaux de bord mensuels de suivi des emplois et de la masse analysés en réunion par un comité de pilotage (DRH - DSF - DGS). Prévisions et suivis trimestriels des emplois et de la masse salariale, avec analyse des facteurs d'évolution, dans le cadre du DPG.	2	2

Source des données : DSF

Justification de la prévision : Les différents outils de suivi financier, de pilotage et de gestion de la masse salariale sont pleinement opérationnels. De plus, l'UPEC élabore systématiquement à l'occasion de la réalisation de ses documents budgétaires, les annexes relatives aux opérations pluriannuelles.

Qualité comptable :

Actions prévues	2014	Commentaire établissement	Prévision 2016	Cible 2019
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation de l'inventaire physique (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable. Les travaux ont été achevés à l'automne 2014. La réserve est levée à l'occasion de l'audit des comptes 2014.	2	2
2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	Dispositif poursuivi en 2014 avec la réalisation d'une cartographie des macro- processus et d'une cartographie des remontées à l'infocentre de la DGFIP des données comptables. Bien entendu, les cartographies initiées antérieurement font l'objet d'une mise à jour, notamment celle sur le processus rémunérations.	1	1,5

Source des données : Agence comptable

Justification de la prévision : L'UPEC poursuit la mise en place d'actions et de mécanismes visant à renforcer sa qualité comptable. Cette volonté s'est traduite notamment par la mise en place d'un

inventaire intermittent à partir de 2015, afin de pérenniser la réalité de la qualité des inscriptions à l'actif du bilan.

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 2.

0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi

1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel

2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels

Indicateur 8.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers

Clé établissement (SI001)

Thèmes	2014	Prévision 2016	Cibles 2019
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	2	4
2-Le système d'information et les services numériques	3	3	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4	4	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	3	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	2	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	3	4

Source des données : DSI

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 5.

0 = Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.

1 = Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.

2 = Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.

3 = Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.

4 = Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.

5 = Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.

Justification de la prévision : Les chiffres prévisionnels pour 2016 n'ont pas vocation à évoluer par rapport à ceux constatés en 2014. En effet, dans une année 2016 qui sera marquée par le projet de création de la nouvelle université, les efforts seront portés sur le rapprochement des deux infrastructures SI de l'UPEC et de l'UPEM. L'UPEC continuera néanmoins à consolider les infrastructures et services existants.

Projet annuel de performance d'établissement 2016
(Décret n°2008-618 du 27 Juin 2008)

Université Paris-Est Créteil
Direction du développement / Pôle Pilotage